

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERG
Séance du Lundi 31 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi trente-et-un janvier à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	22
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	07
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : Mardi 25 janvier 2022

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Rachel GUIHARD, Brigitte DELAUNAY, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Julien FROSSARD, Patricia ROUGELIN, Nathalie GUILLO, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne FLEURY, Muriel HUARD, Monique LE BRECH

Procurations :

Madame Valérie JEHANNO à Madame Patricia STEVANT
Monsieur Alain LOUIS à Monsieur Jacky CHAUVIN
Madame Christelle LANOE à Madame Nathalie GUILLO
Madame Corinne CHAUMIEN à Madame Rachel GUIHARD
Monsieur David BLANCHARD à Monsieur Julien FROSSARD
Monsieur Alain GUENEGO à Madame Jeannine MAGREX
Monsieur Pierre-Alexandre PABOEUF à Monsieur Maxime PICARD

Secrétaire de séance : Madame Jeannine MAGREX

Délibérations publiées et affichées le : jeudi 10 février 2022

2022.001 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021.

AFFAIRES GENERALES

2022.002 - RAPPORT D'ACTIVITES MORBIHAN ENERGIES

Le rapport d'activités de Morbihan Énergies a été présenté en séance.

Le Conseil municipal en prend acte.

2022.003 - PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Analyse des Besoins Sociaux est une démarche visant à réaliser un diagnostic socio-démographique du territoire. Elle doit permettre aux équipes municipales de se positionner dans ses actions sociales.

La démarche a été engagée lors du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de septembre 2020.

Un groupe de pilotage composé d'élus et d'extra-municipaux a travaillé durant plusieurs mois ; une stagiaire a été recrutée afin d'accompagner le groupe et rendre un rapport qui a été présenté lors du conseil d'administration de septembre 2021.

Plusieurs sujets ont retenu l'attention comme autant de pistes de réflexions et de travail à mener durant la mandature :

- questions relatives au logement
- questions autour du soutien à la parentalité
- la prise en charge du vieillissement

Un retour de ces travaux a été présenté au Conseil municipal par Madame Jeannine MAGREX, adjointe à la solidarité intergénérationnelle, au logement et au handicap.

2022.004 - LOI MATRAS : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »

La loi Matras consolide le modèle de sécurité civile et modernise les services d'incendie et de secours. Elle permet de favoriser l'engagement, d'expérimenter un numéro unique d'appel d'urgence et de mettre en place une réserve citoyenne des services d'incendie et de secours.

Elle conforte l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) et oblige les communes à désigner un correspondant « incendie et secours » au sein des conseils municipaux.

La Ville de Questembert dispose déjà d'un PCS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Patrick PONS, correspondant « incendie et secours » de la Ville de Questembert.

PERSONNEL COMMUNAL

2022.005 - PRESTATION DE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI : PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

La collectivité souhaite confier au centre de gestion le soin de calculer, à sa demande, le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi dont peuvent bénéficier les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public qui ont exercé leurs fonctions auprès de cette dernière.

Le centre de gestion s'engage à vérifier le droit à allocations des anciens agents puis à calculer pour son compte le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi à leur servir.

Le montant de la prestation proposé par le centre de gestion est de 245 euros par dossier, pour un fonctionnaire stagiaire ou titulaire, et 353 euros par dossier, pour un agent non titulaire de droit public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention sur ces bases.

2022.006 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : DEBAT

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique prévoit que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. »

Cette obligation s'impose à toutes les collectivités et établissements sous la forme d'une présentation et d'un débat de l'assemblée délibérante à organiser avant le 18 février 2022, non soumis au vote.

La protection sociale intervient dans deux domaines la santé et la prévoyance/maintien de salaire.

Monsieur Jacky CHAUVIN, Premier adjoint en charge du personnel communal, a présenté la démarche et fait un état des lieux de la situation sur la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'engage sur la démarche.

AFFAIRES FINANCIERES

2022.007 - RESULTAT APPEL D'OFFRE GIRATOIRE DE KERBONNET

Dans le cadre des projets d'aménagements de deux futurs lotissements, de part et d'autre de la RD 5 à Kerbonnet, il a été décidé la création d'un giratoire.

Les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au budget de 2022 et le Conseil municipal dans sa séance du 6 septembre 2021 à autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de travaux dont les résultats sont détaillés ci-dessous.

Le marché est composé d'un lot unique avec une estimation du maître d'œuvre de 204 651 € HT et de 2 860 € HT pour la plus-value pour l'enrobé beige sur une partie des trottoirs.

Quatre entreprises ont retiré le DCE : Colas, Charier TP, Eurovia, BVTP

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : 50% pour le prix des prestations et 50% pour la valeur technique.

2 entreprises ont répondu : Colas (avec sous-traitant LEMEE LTP) pour un montant de 184 580,87 € HT et Eurovia (avec SAS Picaut Félicien) pour un montant de 209 949,50 € HT.

	Entreprises	Prix des prestat°	Valeur technique de l'offre	Total	Classement
		50	50	100	
1	COLAS	50	49	99	1
2	EUROVIA BRETAGNE	43,96	35	78,96	2

Le Conseil, par 27 voix pour et 2 abstentions, décide l'attribution du marché relatif à la réalisation d'un giratoire à Kerbonnet à la société COLAS pour un montant de 184 580,87 € HT.

2022.008 - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES COLLEGES DE QUESTEMBERT

La Commune met à la disposition des collèges (Jean Loup Chrétien et Saint Joseph) ses infrastructures sportives et le Conseil départemental verse pour cela une redevance calculée au prorata du nombre d'heures d'occupation. Pour 2022, le calcul retenu est le suivant :

Collège Jean Loup Chrétien

Gymnase : 1 289,75 heures X 5,03 € = 6 487,44 €

Terrains : 680,75 heures X 1,70 € = 1 157,27 €

TOTAL : 7 644,71 € Pour mémoire 2021 : 7 762,37 €

Collège St Joseph

Gymnase : 1 386 heures X 5,03 € = 6 971,58 €

Terrains : 322 heures X 1,70 € = 547,40 €

TOTAL : 7 518,98 € *Pour mémoire 2021 : 7 871,94 €*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre ces sommes en recouvrement.

AFFAIRES FONCIERES

2022.009 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN / CONVENTION POUR L'UTILISATION DES FOURREAUX / FIBRE OPTIQUE

La collectivité, qui est propriétaire d'infrastructures passives de communications électroniques, accorde, via une convention, un droit d'utilisation de ces dites infrastructures au département afin de déployer son réseau interne de fibre optique. La durée de la convention est de 3 ans. Le montant de la redevance appliquée par la collectivité est de 0,20 € HT/ML/an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Département.

INFORMATIONS

2022.010 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La liste des déclarations d'intention d'aliéner est jointe en annexe.

Le Conseil municipal en prend acte.

Annexe : Liste des DIA

2022.011 - DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2022 - REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial 2022 (PST) un dossier a été déposé auprès des services du département pour une demande de subvention à hauteur de 150 000 € pour la réhabilitation de l'école.

Le Conseil municipal en prend acte.

2022.012 - DEMANDE DE SUBVENTION / ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMERATION - TRAVAUX 2022

La dépense subventionnable est plafonnée à 25 000 € HT par km de voie impactée

pour les travaux annuels. Un taux de 30 % du montant HT des travaux subventionnable est appliqué. La subvention attendue pour 2022 s'élève à 30 562,50 € pour 4,075 Kms de travaux.

Le Conseil municipal en prend acte.

2022.013 - DEMANDE DE SUBVENTION / DETR 2022- TRAVAUX DANS DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de travaux dans différents bâtiments communaux, un dossier a été déposé. Le dispositif 2022 prévoit un subventionnement de 27%.

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières			<i>Aides publiques (sous-total) (4):</i>		
Travaux	203 083,00 €	243 700,00 €	Union Européenne		
Matériel			Etat (<i>préciser l'intitulé</i>) -DETR demandée	54 000,00 €	27,00 %
Prestations intellectuelles			Région		
Autres			Département		
			Communes (ou groupements de communes)		
			Etablissements publics		
			Autres (2)		
			<i>Autofinancement (sous-total) :</i>		
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			Fonds propres	149 083,00 €	73,00 %
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
TOTAL	203 083,00 €	243 700,00 €	TOTAL	203 083,00 €	

Le Conseil municipal en prend acte.

2022.014 - QUESTEMBERT COMMUNAUTE

Le dernier Conseil communautaire s'est tenu le 13 décembre 2021 et Monsieur le Maire en a fait un résumé en séance.

2022.015 – QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire a fait un point sur la situation sanitaire.

Les chiffres officiels de la population au 1er janvier ont été présentés en séance.
Population municipale : 7862 habitants (chiffre de la presse)
Comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté.

Population comptée à part : 274
Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants).

Population totale : 8136

*au 1er janvier 2021 : population totale 7997
soit une augmentation de 139 habitants (+ 1.73 %)*

Monsieur Anthony JUHEL s'inquiète de la recrudescence des incivilités dans le centre-ville. Il relaie l'inquiétude des commerçants. Il préconise une interdiction de circulation des mineurs à partir d'une certaine heure.

Monsieur le Maire informe qu'il est en lien régulier avec la gendarmerie et que c'est dans ce cadre qu'une opération de contrôle de stupéfiants a été menée le vendredi 21 janvier dans le centre-ville et à proximité de la gare permettant l'arrestation de deux personnes. Il déplore néanmoins la diminution des patrouilles de nuits du fait du déploiement des équipes de gendarmes sur un plus grand territoire.

Il précise enfin qu'il doit rencontrer le président de l'union des commerçants sur le sujet.
Monsieur Julien FROSSARD ajoute que chaque citoyen est acteur et doit composer le 17 lorsqu'il constate des manquements à l'ordre public.

Monsieur Frédéric POEYDEMENGE informe que les accotements de la voie reliant le village de Lesnoyal à la RD 775 sont dégradés et que la circulation des piétons en devient dangereuse.

Monsieur Jean-Pierre LE METAYER précise que la commune compte plus de 200 kilomètres de voiries communales et que les riverains doivent appeler les services de la mairie lorsqu'ils constatent des dégradations. Il transmettra cette demande aux services techniques. Il précise également que la chaussée entre le carrefour du pigeon blanc et la Miauderie a été refaite l'année dernière.

Madame Marie-Christine DANILO informe que la crinière du cheval sur le giratoire de Bel-Air est dégradée. Monsieur le Maire en informera les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.